

**TRAVAUX SOUS TENSION BASSE TENSION**  
**MODULE SPECIFIQUE "SOUTERRAIN EN CABLES ISOLES AU PAPIER IMPREGNE "****"PU 173"**

Cette action constitue un des modules spécifiques du cursus TST en vigueur qui doit permettre au futur stagiaire d'acquérir les compétences nécessaires pour préparer et réaliser dans les règles de l'art et en toute sécurité des activités spécifiques sous tension sur des ouvrages SOUTERRAINS en câbles isolés au papier imprégné.

**Population concernée**

Permettre à du personnel électricien de métier déjà habilité "T" d'accéder à ce module spécifique "SOUTERRAIN en câbles isolés au papier imprégné" du cursus en vigueur de professionnalisation des personnels intervenant en TST sur les ouvrages de distribution publique tel qu'il est défini par le Comité des Travaux Sous Tension.

**Prérequis**

L'ensemble des pré-requis ci-dessous est demandé pour suivre cette formation. Ils seront vérifiés en début de stage et conditionneront la poursuite de la formation.

L'employeur s'engage, par écrit, à inscrire en formation le personnel satisfaisant aux conditions et pré-requis ci-après :

- **Savoir mettre en œuvre les prescriptions de sécurité** définies par le recueil d'instruction de sécurité électrique pour les ouvrages UTE C 18-510-1 dans le type d'ouvrage considéré,  
+
- **Etre habilité T sur les ouvrages SOUTERRAIN en câbles à isolation synthétique** au sens de la recommandation BT du Comité des Travaux Sous Tension,  
**Habilitation à minima B1-BIT SOU CIS**  
**ou**
- Etre en possession d'une **appréciation d'aptitude délivrée, depuis moins d'un an, à l'issue du module spécifique TST BT SOUTERRAIN en câbles à isolation synthétique**,
- +
- **Savoir maîtriser la mise en œuvre hors tension des travaux sur les ouvrages souterrains en câbles à isolation synthétique et papier imprégné ainsi que la confection d'accessoires souterrains.**  
  
La présentation de l'attestation de suivi d'une **formation hors tension de ce registre ou de la carte de qualification valide** permettra de justifier de cette exigence,  
+
- **Avoir au moins 18 ans et posséder un certificat médical d'aptitude au poste de travail valide, délivré par la médecine du travail,**  
+
- **Etre en possession** des équipements de protection individuelle adaptés aux travaux visés.

**Contenu de l'action de la formation**

**Un exercice théorique et pratique permettra de vérifier les pré-requis attendus définis ci-contre :**

**Partie théorique**

- Apport sur la réglementation en vigueur : UTE C 18-510-1, CET TST BT, Fiches Techniques TST BT, ...
- Apport sur l'identification et l'accès aux ouvrages (exigences du chef d'établissement).

**Partie pratique**

**Le stagiaire devra effectuer des exercices d'application contenant les opérations suivantes :**

- **Identification d'un ouvrage SOUTERRAIN sous tension à l'aide d'un appareil agréé ou à minima une démonstration de mise en œuvre réalisée par le formateur,**
- **Habillage type** d'une fouille,
- Confection de différents types d'accessoires (jonction, nœud),
- Création d'un branchement avec confection d'un accessoire de type **SDI-CPI 240/35<sup>2</sup> V2019**,
- Confection d'un **bout perdu CPI**,
- Modification de la structure de l'ouvrage souterrain en câble isolé au papier imprégné **sans interruption de la fourniture** avec confection d'un accessoire de type **JNI CPI 240-240<sup>2</sup> V2019**.

**Objectifs de l'action de formation**

A l'issue du stage, le stagiaire aura acquis les capacités lui permettant de :

- **Identifier** les ouvrages **SOUTERRAINS en câbles isolés au papier imprégné sous tension** et d'en connaître les procédures d'accès,
- **Préparer** et **valider** un processus opératoire,
- **Vérifier** l'état de stabilité électrique et mécanique des ouvrages **SOUTERRAINS en câbles isolés au papier imprégné**,
- **Identifier** les circuits d'électrification et **mettre en œuvre les moyens pour se prémunir de ce risque**,
- **Identifier** les circuits de court-circuit et **mettre en œuvre les moyens pour se prémunir de ce risque**,
- **Connaître** et **utiliser** à bon escient les protections collectives et individuelles,
- **Identifier** et de **choisir** les outils et les matériels adaptés,
- **Réaliser** des travaux sur les ouvrages **SOUTERRAINS en câbles isolés au papier imprégné sous tension** en respectant la réglementation en vigueur,
- **Identifier** et **prendre** en compte dans ses activités tous les facteurs qui ont un impact sur l'environnement (déchets, esthétique...),
- **Rendre compte** à sa hiérarchie à la fin des travaux.

**Démarche pédagogique**

Elle s'appuiera sur des thèmes intégrant des :

- Mises en situation sous tension proches de la réalité du terrain,
- Démarches participatives intégrant des parties d'analyse, réflexion et de mesure des éventuels écarts entre les préparations et les réalisations.

**Modalités de suivi qualitatif**

Pendant toute la durée de la formation, **le stagiaire sera suivi et évalué (grille d'évaluation TST BT)** par le formateur du site agréé par le Comité des Travaux Sous Tension sur la mise en œuvre des méthodes de Travail Sous Tension lors des thèmes pratiques. **Une évaluation théorique** qui portera également sur la connaissance des procédures déclinées dans les textes réglementaires (CET TST BT, UTE C 18-510-1, FT TST BT) **sera réalisée en fin de formation**

A l'issue de la formation en fonction des évaluations, du comportement du stagiaire, **le Responsable du site de Formation agréé par le Comité des Travaux Sous Tension**, sur avis du formateur **délivre une appréciation d'aptitude ou de non aptitude à la mise en œuvre des méthodes de travail enseignées.**

**A la vue de cette appréciation d'aptitude positive, l'employeur du stagiaire pourra délivrer une habilitation d'indice « T » sur les ouvrages SOUTERRAINS en câbles isolés au papier imprégné pour :**

- Réaliser des accessoires de type "jonction",
- Réaliser des accessoires de type "nœud",
- Réaliser des accessoires de type "bout perdu".

**Dans le cas d'une appréciation négative l'employeur ne pourra pas délivrer l'habilitation d'indice T dans ce domaine à son personnel.**

**Documents**

En fin de formation, des documents pédagogiques sur les thèmes abordés pendant la formation sont remis aux stagiaires

**Formation en nos locaux**

**Trois sites géographiques : DONCHERY** (Ardennes), **MERIGNAC** (Gironde), **CHASSIEU** (Rhône)

**Moyens mis à la disposition des stagiaires :** salle de cours dotée de supports pédagogiques, atelier équipé d'installations pédagogiques permettant la réalisation des thèmes pratiques, matériels consommables nécessaires aux travaux pratiques, outillage mis à disposition par nos soins, déjeuners compris.

**Durée**

**3 jours (21h)** dans le cas d'une formation seule ou lorsque ce stage est adossé module spécifique SOU CIS la durée totale peut être réduite d'une journée. **Dans ce cas, les stages doivent être répartis sur une semaine.**

**Composition du groupe**

**8 stagiaires au maximum**

**Dotation des stagiaires "Equipements Protections individuelles "**

Vêtement de travail adapté aux travaux sous tension, chaussures de sécurité, gants de travail, gants isolants + surgants ou gants composites, casque adapté équipé d'un écran facial.